

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 11/03/2016

Référence
2016-17

Objet de la délibération
Désignation de suppléants dans le collège public du comité de programmation LEADER

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Date de la convocation
04/03/2016

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 15/03/2016

Et

Publication ou notification du :

L'an 2016 et le 11 mars 2016 à 18 heures, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Chaumont, siège social du Syndicat.

Présents : Mmes : GUILLEMY Christine, HENRISSAT Martine, JOFFROY Marie-France, NEDELEC Anne-Marie, RETOURNARD Bernadette, MM : ANDRE Michel, BABOUOT Pascal, BOICHOT Jacky, CLOSS Patrice, COGNON Didier, COMBRAY Dominique, COSSON Claude, EMERAUX Stéphane, GILLET Jacky, GUY Bernard, HASELVANDER Jonathan, LACROIX Nicolas, LEFEVRE Patrick, MARTINELLI Stéphane, MENET Michel, ROY Jean-Yves, VIARD Patrick, WATREMETZ Jean-Marie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LAVOCAT Marie-Claude à M. CLOSS Patrice, ROSSIGNEUX Yvette à Mme HENRISSAT Martine, MM : MAILLOT Denis à M. HASELVANDER Jonathan, VOIRIN Patrice à M. MARTINELLI Stéphane

Excusé(s) :

Absent(s) :

A été nommé secrétaire : M. HASELVANDER Jonathan

Rapporteur : M. Stéphane MARTINELLI

Désignation de suppléants dans le collège public du comité de programmation LEADER

VU la candidature au programme LEADER 2014-2020 transmise en octobre 2015 par le Pays de Chaumont au Conseil régional, nouvelle autorité de gestion des fonds européens,

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont n°2016-05 du 14 janvier 2016, désignant les membres titulaires du collège public du comité de programmation LEADER,

CONSIDERANT que le Conseil régional indique que dans le comité de programmation LEADER « un suppléant

supplée son titulaire en qualité d'intuiti personae »,

SUR PROPOSITION du Président que le membre suppléant provienne de la même intercommunalité que le membre titulaire et qu'il soit désigné parmi les délégués du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

ET APRES en avoir délibéré ;

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée

(Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0)

1° Quel le collège public du Comité de programmation soit composé comme suit :

Intercommunalité	Collège public (titulaires)	Collège public (suppléants)
Agglomération de Chaumont	Stéphane MARTINELLI	Michel MENET
Agglomération de Chaumont	Jean-Marie WATREMETZ	Pascal BABOUOT
Agglomération de Chaumont	Dominique COMBRAY	Patrick VIARD
CC du Bassin nogentais	Anne-Marie NEDELEC	Michel ANDRE
CC du Bassin nogentais	Jacky GILLET	Stéphan EMERAUX
CC de la Vallée du Rognon	Nicolas LACROIX	Marie-France JOFFROY
CC du Bassin de Bologne, Vignory, Froncles	Patrice VOIRIN	Jean-Yves ROY
CC de Bourmont, Breuvannes, St Blin	Claude COSSON	Jonathan HASELVANDER
CC des Trois Forêts	Patrice CLOSS	Martine HENRISSAT

2° Que chaque intercommunalité confirme en son sein la nomination des membres pré-cités.

Fait et délibéré à l'Hôtel de Ville de Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Stéphane MARTINELLI

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne

Le 15 MARS 2016